



Modalités d'inscription Année 2026-2027

Un lien unique pour toutes vos formalités en ligne :

<https://www.imuse-saiga09.fr/tulle/extranet/>

Réinscriptions : du mercredi 27 mai au mercredi 10 juin

Cliquer sur « accès usager » pour vous connecter avec les identifiants fournis par le Conservatoire.

Vous pourrez visualiser les jours et horaires des cours collectifs.

Les horaires de cours individuels seront fixés à la rentrée avec votre professeur d'instrument.

Si vous souhaitez ajouter ou arrêter des cours, merci de nous l'indiquer dans les commentaires.

Nouvelles inscriptions : à partir du lundi 8 juin 9h

Cliquer sur « pré-inscription ».

Vous pourrez créer votre dossier d'inscription en indiquant vos coordonnées, celles de l'élève concerné et les disciplines souhaitées.

Le Conservatoire reprendra contact avec vous.

Les documents suivants sont nécessaires à la constitution de votre dossier. Ils seront à déposer dans votre dossier en ligne, en pdf ou jpg :

1 - Avis d'imposition sur le revenu 2025 (sur les revenus de l'année 2024) obligatoire. Sans ce document le tarif maximum sera appliqué ;

Si vous ne souhaitez pas nous communiquer votre avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024, veuillez écrire sur une feuille la mention "AU MAXIMUM" et l'insérer dans les pièces à fournir.

2 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;

3 - Etudiants majeurs : certificat de scolarité ;

4 - Certificat médical de non contre-indication pour les danseurs-euses .

Si vous ne disposez pas d'internet ou que vous rencontrez des difficultés pour réaliser les formalités en ligne, le secrétariat du Conservatoire est à votre disposition pour vous accompagner et réaliser avec vous l'inscription sur place au Conservatoire.

N'hésitez pas à nous contacter au 05.55.20.39.95 ou par mail conservatoire@ville-tulle.fr

Dates de rentrée :

Rencontre avec les professeurs d'instruments du 4 au 8 septembre

Début des cours mercredi 9 septembre

Location d'instruments aux élèves :

La location d'instruments est possible au Conservatoire, notamment pour les élèves débutants (sauf piano, clavier, guitare électrique, basse et batterie). Le secrétariat et les professeurs pourront vous conseiller. Un contrat de location est réalisé, à retourner au secrétariat dès réception, dûment rempli et signé, accompagné d'une photocopie de l'attestation d'assurance.

L'admission au Conservatoire entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur et du règlement pédagogique, disponibles sur le site internet de la Ville de Tulle et sur demande au secrétariat, et notamment :

- La participation à toutes les activités prévues dans le cadre de la scolarité : **cours d'instrument, de formation musicale, pratiques collectives, auditions et concerts ;**
- Le règlement de la **totalité du droit d'inscription** en cas de désistement après le 1^{er} octobre, sauf cas de force majeure avec justificatif : déménagement, maladie.

« Les données personnelles collectées par le conservatoire et la ville de Tulle sont nécessaires au traitement des inscriptions et au suivi des élèves, celles-ci sont gérées conformément au RGPD.

Pour toute information, pour vous désinscrire ou exercer vos droits sur vos données personnelles, vous pouvez contacter le Conservatoire de Musique de la ville de Tulle par mail : conservatoire@ville-tulle.fr